



10e séance du Conseil général

Vendredi 31 octobre 2017 à 19h30

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

Procès-verbal

Présidence : Maria Belo (POP)

Trente-sept Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

Présent(e)s : Belo Maria, Borel Pierre-Alain, Boukhris Karim, Brechbühler Thierry, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cao Stève, Cassard Christian, Christen Jean-Denis, Deschenaux Sven, Erard Monique, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Fivaz Blaise, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Monard Anne, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Payot Daniel, Roulet Paola, Schafroth Marc, Schneeberger Marine, Strub Yves, Surdez Daniel, Ummel Christophe, Ummel Ayfer, Vaucher Alain

Excusé(e)s : Favre Lionel, Haldimann Cédric, Lalive Jean-Emmanuel, Spoletini Giovanni

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Le procès-verbal de la séance N° 7 est adopté sans modifications et avec remerciements à sa rédactrice.

Mme Maria Belo, Présidente : Mesdames et Messieurs, bonsoir. Je vous souhaite la bienvenue à cette dixième séance.

La Ville offre à chaque conseiller général un pin's avec les armoiries de La Chaux-de-Fonds. C'est pour une législature : si vous le perdez, il faut attendre la prochaine ! Il faudrait passer à la fin de la séance – je pense qu'il n'y aura pas de pause – vers la chancellerie pour signer la feuille comme quoi vous l'avez reçu, comme il y a sûrement des absents.

10e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Mardi 31 octobre 2017 à 19h30

à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 7e séance du Conseil général du 16 mai 2017.
2. Election d'un représentant du PLR au sein du Conseil d'établissement scolaire en remplacement de M. Jérôme Salvi, démissionnaire.
3. Motion du groupe socialiste "Portes ouvertes de notre administration communale".
4. Motion du groupe socialiste "Une application smartphone pour notre ville".

Maria Belo
présidente du Conseil général

Motion « Portes ouvertes de notre administration communale »

Les employé-e-s et les infrastructures forment les noyaux de notre ville. Le fonctionnement de cette dernière en dépend. Cependant, il est souvent difficile de s'en rendre compte à quel point, du moment que nous ne sommes pas impliqués dans l'administration communale. Dès lors, il serait intéressant de rendre accessible à toutes et à tous certains de nos services, par exemple, une fois par législature et sur inscription. Ainsi, tout un chacun aurait l'occasion de se plonger dans les outils de gestion de notre ville et d'apprécier au plus près les offres de ses différents services, De cette manière, nos citoyenne-s auraient l'occasion de se rendre compte des activités intenses menées par notre Commune et de renouer des liens avec la population. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser de telles portes ouvertes et de nous en soumettre une proposition avec un budget préétabli.

Can Oguzhan – groupe socialiste

Motion « Une application smartphone pour notre ville »

La communication est au cœur de notre société contemporaine, et notre ville fait un travail remarquable et respectable à travers son service de la communication. Sa contribution est de plus très appréciée par notre population. Afin de mettre davantage en valeur et à profit tous ces efforts, un outil technique facilité - basé sur la version mobile de notre site internet actuel, développé en parallèle ou séparément - permettra à tout un chacun de bénéficier d'un accès direct et simplifié à l'actualité de notre ville, mais aussi de recevoir directement des alertes (notifications). Par exemple, la promotion des événements culturels à travers l'agenda local pourrait en faire partie, tout comme la publicité de nos commerces locaux. Dans une perspective évolutive à l'image des Smart Cities, nous demandons donc au Conseil communal de réfléchir à la création d'une application smartphone, de nous en faire une proposition et d'en évaluer les coûts en prenant en compte d'éventuelles participations financières externes.

Can Oguzhan – groupe socialiste

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous signale que nous avons reçu les objets suivants, qui ont été déposés au Bureau :

Interpellation du POP

concernant « les pratiques publicitaires douteuses de Viteos »

L'entreprise Viteos, détenue dans sa totalité par les collectivités publiques du canton, fête ses dix ans. Nous nous réjouissons de cela et ne pouvons qu'espérer que l'entreprise poursuive sur sa route en tenant compte des intérêts des habitants du canton et de leur avenir. Elle entend marquer ses noces d'étain ce qui n'a, en l'état, rien pour nous déplaire. Cependant, une campagne publicitaire diffusée notamment sur le site Arcinfo.ch nous a laissés pour le moins perplexes. Deux personnes sont présentées pour faire la promotion des installations photovoltaïques. A nouveau, nous sommes en faveur du développement des énergies renouvelables, donc rien à dire à ce niveau. Par contre, les deux individus présentés sont membres d'un même parti politique qui est aussi celui de personnes qui gèrent l'entreprise posant la question de l'utilisation d'une entreprise certes qui a la forme d'une SA mais qui appartient dans sa totalité aux collectivités publiques, donc à ses habitants. Faire de la publicité voire de la propagande pour des membres d'un parti politique, nous laisse donc pantois quant à la manière dont est utilisé l'argent de cette entreprise. Si cet agissement provenait directement d'une collectivité publique, il ne faudrait pas longtemps pour que cela suscite polémiques et enflamme les esprits. Notre ville faisant partie des actionnaires de cette structure, nous sommes en droit de nous poser certaines questions :

Le Conseil communal était-il au courant de cette campagne publicitaire ?

Le Conseil communal soutient-il la démarche de Viteos, à savoir de mettre en avant deux membres d'un même parti politique ?

Le Conseil communal partage-t-il les préoccupations des interpellateurs quant à l'utilisation des deniers de l'entreprise dans ce cas ?

Le Conseil communal entend-il réagir, et si oui de quelle manière, par rapport à ce procédé ?

Pour le POP

Julien Gressot, Nathan Erard

Interpellation du groupe PLR

« Sud de la ville, une circulation au goût de bouchon »

Le groupe PLR se permet d'interpeller le Conseil communal quant à la problématique de circulation dans les zones Sud de la ville. En effet, il a été constaté une péjoration de la fluidité du trafic dans différentes zones du secteur susmentionné qui a été accentuée par les travaux de réaménagement du Pont du Manège.

Nous demandons au Conseil communal de se pencher sur cette problématique qui a des conséquences tant sur la qualité de vie des riverains des zones concernées (nuisances sonores et pollution), que sur la sécurité aux abords de certains collèges (Foulets, Promenade et Bellevue) dans la mesure où les voitures empruntent des rues adjacentes aux axes principaux.

Concernant la sécurité, permettez-nous d'émettre également des doutes concernant la nouvelle définition du giratoire du Bas-du-Reymond, dont il est fréquent de constater des incidents divers tels que perte de chargement, manœuvres avant/arrière de camions, sorties de route. Ceci ne va pas dans le sens de favoriser la mobilité douce proche de ce rond-point.

Une partie du problème d'engorgement du secteur pourrait être résolu en favorisant un service de transports publics performant et en adéquation avec le nombre de personnes susceptibles d'accéder à ces zones tant résidentielles qu'industrielles ayant connu un fort développement démographique ces dernières années (principalement valable pour le quartier de l'Orée-du-Bois).

Les horaires scolaires, les horaires des magasins en fermeture nocturne ainsi que les horaires CFF devraient être pris en considération pour l'établissement du futur horaire de TransN. La desserte de la Ligne Cerisier reliant le sud de la ville devrait être valorisée au même titre qu'une ligne principale.

Il n'est pas admissible qu'une personne se trouvant à 18h35 à la gare ne puisse rejoindre son domicile situé dans le quartier du Cerisier que par taxi ou transport sur appel « Mobicité ». Tout comme il n'est pas admissible que des parents doivent amener leurs enfants avec des véhicules personnels, afin de respecter l'horaire scolaire et éviter des retards à répétition (dimensionnement des bus insuffisant) .

Ces 2 cas de figure découragent l'utilisation de transport en commun dans un secteur déjà fortement engorgé.

Depuis plusieurs années, nous constatons un embellissement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cet axe routier restant élémentaire, nous espérons que des efforts de valorisation continueront dans ce secteur.

N'oublions pas que la carte de visite d'une ville passe également par des entrées/sorties soignées.

Pour le groupe PLR

Sven Deschenaux, Marc Frutschi, Yves Morel, Yves Strub, Christophe Ummel, Cédric Haldimann, Daniel Surdez

Question écrite du parti socialiste

Sécurité lors de transformation dans un immeuble

Nous avons été contactés par des habitants de l'immeuble Rue de La Fiaz 40.

Des travaux de rénovation ont été entrepris, ce qui est nécessaire vu l'état de vétusté de cet immeuble.

Cependant, il semble que des murs porteurs sont démolis et des matériaux peu conformes choisis.

Les locataires ne reçoivent aucune information au sujet de ces rénovations et sont très inquiets. Ils se demandent si les directives de sécurité sont respectées.

Y a-t-il un organe de vérification pour la bonne conformité des travaux effectués ?

Nous vous remercions.

Pour le groupe PS

Rose Lièvre Assamoi, Monique Gagnebin, Carmen Brossard, Oguzhan Can

Motion du parti socialiste

Aménager de manière conviviale le jardin de la Saudade

Lors de l'inauguration du jardin de la Saudade, nous avons constaté que la partie sud de ce petit parc était aménagée très sommairement par quelques bancs.

Après s'être penché sur le plan de la ville, nous avons réalisé que dans ce quartier, il n'y a pas d'autres parcs avec jeux pour les enfants, soit manèges, balançoires, etc...

Ce serait donc certainement bienvenu pour les parents de pouvoir se rendre par beau temps, dans un endroit pas trop éloigné de chez eux.

Dans le cadre de la motion que le CG vient de voter (motion grils et pistes de boules) nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'enrichir cet espace afin qu'il joue pleinement son rôle de lien entre les différentes communautés et ne reste pas que nostalgique dans la tête de nos amis portugais !

Pour le groupe PS

Monique Gagnebin, Carmen Brossard, Pierre-Alain Borel, Oguzhan Can

Mme Maria Belo, Présidente : Nous allons passer à l'ordre du jour, qui a subi une petite modification. Vous avez tous reçu par notre Chancellerie la version définitive.

Election dans les commissions

En remplacement de Jérôme Salvi (PLR) au conseil d'établissement scolaire : Sarah Curty.

Motion du PS**Portes ouvertes de notre administration communale**

Les employé-e-s et les infrastructures forment les noyaux de notre ville. Le fonctionnement de cette dernière en dépend. Cependant, il est souvent difficile de s'en rendre compte à quel point, du moment que nous ne sommes pas impliqués dans l'administration communale. Dès lors, il serait intéressant de rendre accessible à toutes et à tous certains de nos services, par exemple, une fois par législature et sur inscription. Ainsi, tout un chacun aurait l'occasion de se plonger dans les outils de gestion de notre ville et d'apprécier au plus près les offres de ses différents services. De cette manière, nos citoyen-ne-s auraient l'occasion de se rendre compte des activités intenses menées par notre Commune et de renouer des liens avec la population. Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité de réaliser de telles portes ouvertes et de nous en soumettre une proposition avec un budget préétabli.

Pour le groupe PS

Oguzhan Can, Patrick Jobin, Carmen Brossard, Pascal Bühler, Rose Lièvre, Silvia Locatelli, Monique Gagnebin

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. 38'955 habitants. C'est le recensement communiqué par nos autorités au 31 décembre 2016. Autant donc rappeler que nous sommes la troisième ville de Suisse romande, et de ce fait, une grande ville. Et chaque grande ville se doit de fonctionner avec de grandes infrastructures pour répondre aux besoins de sa population.

La gestion de l'eau, par exemple, aussi simple et anodine qu'elle puisse paraître, mérite de s'y intéresser. Et dieu sait si notre Conseil général n'a pas voté plus d'un crédit qui se résume à des chiffres très importants, souvent dans le ou les millions de francs. Mais pourquoi donc ? Tout simplement parce que l'eau nous vient de loin en ce qui concerne La Chaux-de-Fonds, et que son transport et son traitement demandent des infrastructures impressionnantes dans ce que nous pouvons appeler un marché de niche.

Autant que cela puisse paraître évident, il ne l'est pas pour tout le monde. En effet, l'accès à ce genre d'infrastructures reste malheureusement limité et se résume à quelques visites ponctuelles par des commissions. J'ai eu personnellement l'occasion de le faire dans le cadre de la commission des infrastructures et énergies. Or, tout citoyen de cette Ville est concerné par l'eau qu'il utilise et qu'il paie par la même occasion.

Il serait donc intéressant de pouvoir offrir l'opportunité aux Chaux-de-Fonniens et Chaux-de-Fonnières intéressés de pouvoir découvrir le travail

déployé par leur Ville dans le cadre de certaines prestations. La voirie en est un parfait exemple, et il y en a d'autres.

Des hommes et des femmes œuvrent pour le bien-être de toutes et tous. Permettre de les rencontrer et voir les moyens qu'ils utilisent serait aussi l'occasion de renouer des liens avec notre population.

Nous invitons donc, par cette motion, le Conseil communal à mettre en place, une fois par législature et sur inscription, des portes ouvertes de notre administration communale – vous l'aurez compris, les grosses infrastructures essentiellement – par l'intermédiaire de certaines de ses infrastructures. Je vous remercie.

Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie, ressources humaines et espaces publics : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal est tout à fait favorable à votre motion.

On va étudier la problématique, voir comment est-ce qu'on peut organiser des portes ouvertes, éventuellement des portes ouvertes complètes, sans devoir s'inscrire. Mais cela nécessite quand même un travail d'analyse pour voir comment est-ce qu'on peut organiser. Ici, le motionnaire dit qu'il s'attacherait plus particulièrement à certains services, à voir, finalement. Parfois, les habitants ne savent pas forcément dans quel bâtiment ils doivent se rendre, donc peut-être que même pour l'administration, ça peut aussi être intéressant d'ouvrir les portes.

Nous allons étudier la meilleure façon de mettre en place ces portes ouvertes et on vous communiquera nos décisions lorsque nous aurons fait cette analyse. Mais c'est tout à fait avec un avis positif que nous allons faire cette étude, pour que nos citoyens sachent bien ce qui se passe en Ville, comment nous sommes organisés, quels sont nos équipements, etc. et je pense que cela peut susciter passablement d'intérêt.

Mme Maria Belo, Présidente : Est-ce que quelqu'un s'oppose à la motion ? Monsieur Brechbühler. Non, Monsieur Christen.

M. Jean-Denis Christen, UDC : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le groupe UDC a pris connaissance de la motion « Portes ouvertes de notre administration communale ».

Nous pensons qu'il aurait été plus logique de déposer une résolution, qui ne demande pas l'établissement d'un rapport. En effet, cette motion va charger le Conseil communal et certains services, qui ont assez de travail.

Il existe déjà des portes ouvertes dans certains secteurs de l'administration. Il faut également relever qu'il n'est tout simplement pas possible d'ouvrir les portes au public dans plusieurs services, pour des raisons de confidentialité.

Ces portes ouvertes engendreraient du travail supplémentaire aux employés de notre Ville, déjà surchargés, ainsi que des frais supplémentaires.

Pour ces raisons, le groupe UDC refusera la motion.

Mme Maria Belo, Présidente : Merci. Je m'excuse de vous avoir... baptisé.

RIRES

La motion est acceptée par 24 voix contre 6.

Motion du PS**Une application smartphone pour notre ville**

La communication est au cœur de notre société contemporaine, et notre ville fait un travail remarquable et respectable à travers son service de la communication. Sa contribution est de plus très appréciée par notre population. Afin de mettre davantage en valeur et à profit tous ces efforts, un outil technique facilité – basé sur la version mobile de notre site internet actuel, développé en parallèle ou séparément – permettra à tout un chacun de bénéficier d'un accès direct et simplifié à l'actualité de notre ville, mais aussi de recevoir directement des alertes (notifications). Par exemple, la promotion des événements culturels à travers l'agenda local pourrait en faire partie, tout comme la publicité de nos commerces locaux. Dans une perspective évolutive à l'image des Smart Cities, nous demandons donc au Conseil communal de réfléchir à la création d'une application smartphone, de nous en faire une proposition et d'en évaluer les coûts en prenant en compte d'éventuelles participations financières externes.

Pour le groupe PS

Oguzhan Can, Patrick Jobin, Pascal Bühler, Rose Lièvre, Silvia Locatelli, Monique Gagnebin

M. Oguzhan Can, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'information au service de la population, mais aussi la population au service de l'information. Voilà l'objectif dans lequel s'inscrit la présente motion.

Aujourd'hui, nul ne peut remettre en question l'excellent travail fourni par notre Service de la communication, dans la mesure où il est largement apprécié, notamment sur Facebook où environ 12'000 personnes suivent notre page. Dès lors, pourquoi ne pas le développer davantage en fonction des besoins et de l'évolution technologique ? En effet, notre Ville bénéficie de nombreux atouts qu'elle peut mettre en valeur aux yeux de ses habitants et de toutes personnes intéressées, ou susceptibles d'être intéressées. Et c'est là que l'information joue un rôle prépondérant et que la création d'une interface mobile prend tout son sens.

Tenez la culture, par exemple : elle est un domaine dans lequel La Chaux-de-Fonds a construit une solide réputation. La mise à disposition facile, rapide et accessible à tout moment d'un agenda culturel global dans nos poches permettra, sans aucun doute, d'une part, à toutes et tous, d'être informé-e-s par un système d'alertes ; d'autre part, aux acteurs concernés de promouvoir leurs activités et surtout de pouvoir les développer. L'application pourrait ainsi faire le lien avec les nombreuses structures associatives et publiques qui font la richesse de notre Ville.

Les notifications permettraient également de transmettre des informations importantes, telles que les annonces de déblaiement en hiver par exemple. La Ville y gagnerait en efficacité et en efficience.

Le processus participatif représente aussi un volet important, car de cette manière, nos citoyens et citoyennes pourraient également contribuer à l'amélioration de nos services, permettant ainsi de régler les problèmes plus rapidement et plus efficacement.

Aujourd'hui, nous constatons aussi un manque de liens entre les élus et les citoyens, voire même une rupture. Une application offrirait ainsi une plateforme d'échanges, en mettant à contribution notamment les réseaux sociaux. Cela a aussi une implication politique, dans la mesure où le contact et le dialogue se feraient plus aisément. Les faibles taux de participation aux votes ou aux élections – surtout chez les jeunes – devraient nous interpellier et être l'élément déclencheur de ce rapprochement avec nos citoyens. Même si les causes de l'abstentionnisme sont complexes et difficiles à déterminer, nous avons la responsabilité d'y remédier, dans une perspective démocratique.

Comprendre nos citoyens, c'est aussi une façon de développer notre cité et ses prestations. Les outils de *big data* serviraient ainsi à récolter des données fiables, quantifiables et actionnables. La protection des données doit bien évidemment être mise au premier plan : ces informations doivent être anonymes, préservées sur des serveurs sécurisés et servir uniquement les intérêts de nos citoyens et de notre Ville.

Vous l'aurez compris, le potentiel ne s'arrête pas là. La Ville fournit en effet de nombreuses prestations et une application smartphone permettrait de les développer sur le long terme, grâce à la mise en place, par exemple, de capteurs pour fournir des données sur la luminosité ou encore sur les conteneurs à déchets, dans le but d'adapter l'éclairage public et le ramassage des ordures. Tout comme il serait envisageable de se renseigner sur le passage du prochain bus à la station où l'on se trouve, en mettant à contribution le système de localisation de transN, déjà existant.

Ce type de fonctionnement existe déjà dans certaines localités européennes, appelées *Smart Cities*, autrement dit des villes intelligentes. Santander, situé sur la côte atlantique au nord de l'Espagne, en est une et elle reste une référence en termes de connectivité et d'interactivité virtuelle au service de ses habitants. Des codes-barres affichés sur les vitrines des commerces permettent à tout un chacun d'accéder à des informations détaillées à travers un lien Internet, comme par exemple les horaires d'ouverture, les produits ou encore les promotions du moment. Ainsi, les Chaux-de-Fonniers pourraient bénéficier d'un même service, grâce entre autres à une interface en réalité augmentée qui permettrait de localiser les commerces et les différents services de notre cité.

Dans ce sens, l'attrait touristique entre également dans le collimateur de cette idée. L'application permettrait de promouvoir nos institutions

muséales et de mettre davantage en valeur notre label Unesco. Sur ce plan, il serait, plus que jamais, opportun de mener les réflexions avec la Ville du Locle.

Bref, le champ à explorer est vaste et intéressant. L'idée représente une utilité évidente et elle rendrait notre Ville attractive auprès des jeunes. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal de réfléchir à la création d'une application smartphone, tout en tenant compte des évolutions actuelles et futures, mais aussi et surtout en cherchant à collaborer avec des partenaires, qu'ils soient privés ou publics. À ce titre, nous encourageons également la Ville à ouvrir notre territoire à la recherche et aux projets dans ce domaine, et permettre ainsi à La Chaux-de-Fonds de devenir un jour, qui sait, un laboratoire d'innovations, avec des opportunités économiques et des projections dirigées vers l'avenir. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. La motion qui est ici développée par le groupe socialiste correspond globalement à la stratégie que le Service de la communication de notre Ville met en place, et qui est soutenu par le Conseil communal.

La question de doter la Ville d'une application smartphone s'est posée à plusieurs reprises ces dernières années, sans, c'est vrai, jamais être développée, ceci en fonction des questions de coûts de réalisation et de gestion, ainsi que du bassin potentiel d'utilisateurs. Notre déploiement réussit sur les réseaux sociaux : je pense particulièrement à Facebook, Instagram, YouTube, ainsi qu'au lancement de parcours touristiques audioguidés sur l'application izi.TRAVEL ; il y en a trois, celui du MIH, celui de *Montre-moi... tes incontournables* et celui de l'urbanisme horloger. Ce déploiement a répondu toutefois à une lacune : il a répondu à moindre coût à cette volonté de disposer d'une offre moderne, qui est aussi l'objectif de la motion.

Mais surtout, et c'est une question de semaines, c'est un scoop que je vous livre, mais je ne vous en dirai pas beaucoup plus : une application smartphone préparée depuis grosso modo un an et permettant de sélectionner les éléments pertinents pour la Ville est sur le point d'être mise en ligne. On aura l'occasion d'en reparler. La Ville de La Chaux-de-Fonds fait partie de ce projet qui répond à la quasi-totalité de ce que suggère la motion.

Ainsi, le Conseil communal vous propose d'accepter cette motion, puisqu'elle correspond à ses aspirations concrètes. Mais selon le sempiternel débat institutionnel, il pourrait, s'il n'avait crainte de vous irriter, proposer que vous refusiez, puisque la motion est sur le point d'être réalisée.

RIRES

Mme Maria Belo, Présidente : Merci Monsieur Huguenin-Elie. Est-ce que quelqu'un s'oppose à la motion ? Si ce n'est pas le cas, la motion est adoptée tacitement.

La motion est acceptée tacitement sans opposition.

Et comme les documents n'ont pas encore pu être photocopiés ni distribués, je vous conseille de venir chercher le pin's, et on fait une petite pause de 10 minutes.

PAUSE

Interpellation du POP**concernant « les pratiques publicitaires douteuses de Viteos »**

L'entreprise Viteos, détenue dans sa totalité par les collectivités publiques du canton, fête ses dix ans. Nous nous réjouissons de cela et ne pouvons qu'espérer que l'entreprise poursuive sur sa route en tenant compte des intérêts des habitants du canton et de leur avenir. Elle entend marquer ses noces d'étain ce qui n'a, en l'état, rien pour nous déplaire. Cependant, une campagne publicitaire diffusée notamment sur le site Arcinfo.ch nous a laissés pour le moins perplexes. Deux personnes sont présentées pour faire la promotion des installations photovoltaïques. A nouveau, nous sommes en faveur du développement des énergies renouvelables, donc rien à dire à ce niveau. Par contre, les deux individus présentés sont membres d'un même parti politique qui est aussi celui de personnes qui gèrent l'entreprise posant la question de l'utilisation d'une entreprise certes qui a la forme d'une SA mais qui appartient dans sa totalité aux collectivités publiques, donc à ses habitants. Faire de la publicité voire de la propagande pour des membres d'un parti politique, nous laisse donc pantois quant à la manière dont est utilisé l'argent de cette entreprise. Si cet agissement provenait directement d'une collectivité publique, il ne faudrait pas longtemps pour que cela suscite polémiques et enflamme les esprits. Notre ville faisant partie des actionnaires de cette structure, nous sommes en droit de nous poser certaines questions :

Le Conseil communal était-il au courant de cette campagne publicitaire ?

Le Conseil communal soutient-il la démarche de Viteos, à savoir de mettre en avant deux membres d'un même parti politique ?

Le Conseil communal partage-t-il les préoccupations des interpellateurs quant à l'utilisation des deniers de l'entreprise dans ce cas ?

Le Conseil communal entend-il réagir, et si oui de quelle manière, par rapport à ce procédé ?

Pour le POP

Julien Gressot, Nathan Erard

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Depuis quelques temps, pour fêter les dix ans de l'entreprise Viteos, une campagne publicitaire tourne notamment sur Arcinfo et sur le site de l'entreprise. Un point qui nous a fait tiquer, c'est qu'il y a deux personnes qui sont présentées, ce sont deux membres d'un parti politique qui sont proches des sphères dirigeantes de Viteos, et ce sont les deux seules personnes mentionnées.

Donc notre interpellation concerne cela. C'est une SA, certes, mais elle est totalement possédée par les collectivités publiques. Donc est-ce bien légitime de faire de la publicité pour des membres d'un parti politique quand on est possédé entièrement par des collectivités publiques qui ne sont pas représentées uniquement par ce parti politique ?

Nos questions : est-ce que le Conseil communal était au courant de cette pratique ? Approuve-t-il la démarche ? Partage-t-il les préoccupations des interpellateurs, et si oui, comment compte-t-il réagir ? Merci.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Merci Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Pour répondre aux questions du POP, en commençant par la question de savoir si le Conseil communal était au courant de cette campagne publicitaire : non, le Conseil communal n'était pas au courant, pour la simple et bonne raison qu'il ne s'agit pas d'une campagne publicitaire de la Ville de La Chaux-de-Fonds mais d'une campagne publicitaire de Viteos.

Chez Viteos, le Conseil d'administration, qui n'a pas vocation à valider des choix opérationnels de ce type, savait qu'une campagne de promotion des partenariats photovoltaïques serait effectuée dans le cadre du dixième anniversaire de l'entreprise, mais sans en avoir vu le contenu. C'est le service Communication et image de Viteos qui a géré ce dossier, avec validation par le directeur du département concerné, le département Energie et produits, la répartition des compétences à l'intérieur de Viteos étant ainsi parfaitement respectée.

A la question de savoir si le Conseil communal soutient la démarche de Viteos, je peux vous répondre d'abord sur le fond de la campagne. Les installations auxquelles il est fait référence dans cette campagne publicitaire sont exemplaires des partenariats développés par Viteos avec des entreprises et avec des individus. Le projet, situé à Vaumarcus, est la première installation que Viteos a réalisée chez un privé, une installation qui se compose d'un boiler pompe à chaleur qui produit de l'eau chaude sanitaire lorsque l'installation photovoltaïque produit de l'électricité, ce qui permet d'augmenter l'autoconsommation de l'installation, donc sa rentabilité. C'est un concept qui a été développé par Viteos. Quant à l'installation située à La Chaux-de-Fonds, c'était, et vous vous en souvenez certainement puisque ça a été repris notamment par la presse régionale il y a quelques mois, le premier toit translucide photovoltaïque réalisé dans le canton. Donc ce sont deux installations que Viteos souhaitait pouvoir mettre en avant, et le service Communication et image de Viteos, qui par ailleurs fait un travail remarquable dans le cadre des festivités du dixième anniversaire, s'est ma foi plus attaché à mettre en avant ces réalisations et à assurer l'équilibre régional des projets mis en évidence qu'à vérifier l'appartenance politique des partenaires. Je crois qu'il faut le dire, c'est

clairement une maladresse de la part de Viteos. Et c'est d'autant plus dommage que Viteos a également eu l'occasion tout récemment de collaborer avec des partenaires d'une autre appartenance politique dans le cadre de la coopérative solaire développée à Neuchâtel, qui a aussi été largement mise en avant ces derniers mois par l'entreprise, des partenaires appartenant au parti des Verts, donc de l'autre côté de l'échiquier politique.

A la question de savoir si le Conseil communal partage les préoccupations des interpellateurs quant à l'utilisation des deniers de l'entreprise dans ce cas-là, le Conseil communal partage le regret que le choix de ces partenaires se soit limité à la nature des projets et à leur répartition régionale, mais sans prendre en compte la question de l'appartenance politique, qui pouvait effectivement susciter quelques questions dans le cadre d'une entreprise parapublique.

Enfin, à la question de savoir si le Conseil communal entend réagir, et si oui, de quelle manière par rapport à ce procédé, je peux vous répondre que le Conseil communal, par ses deux membres administrateurs de Viteos, Théo Huguenin-Elie et votre serviteur, a déjà eu l'occasion de faire part à la direction de l'entreprise de son étonnement par rapport à ce manque de sensibilité politique et a insisté pour que de telles situations ne se reproduisent plus, indépendamment du bien-fondé, je le répète, de cette campagne publicitaire sur le fond.

Et l'argument ayant visiblement été entendu et compris, le Conseil communal peut conclure, pour l'heure, que ce rappel aux bonnes pratiques pour une société parapublique clôt l'incident. Je vous remercie.

Mme Maria Belo, Présidente : L'interpellateur est-il satisfait ?

M. Julien Gressot, POP : Madame la Présidente, je suis satisfait de la réponse du Conseil communal mais je reste quand même sur ma faim quant à la pratique de Viteos dans ce cas-là.

Interpellation du groupe PLR

« Sud de la ville, une circulation au goût de bouchon »

Le groupe PLR se permet d'interpeller le Conseil communal quant à la problématique de circulation dans les zones Sud de la ville. En effet, il a été constaté une péjoration de la fluidité du trafic dans différentes zones du secteur susmentionné qui a été accentuée par les travaux de réaménagement du Pont du Manège.

Nous demandons au Conseil communal de se pencher sur cette problématique qui a des conséquences tant sur la qualité de vie des riverains des zones concernées (nuisances sonores et pollution), que sur la sécurité aux abords de certains collèges (Foulets, Promenade et Bellevue) dans la mesure où les voitures empruntent des rues adjacentes aux axes principaux.

Concernant la sécurité, permettez-nous d'émettre également des doutes concernant la nouvelle définition du giratoire du Bas-du-Reymond, dont il est fréquent de constater des incidents divers tels que perte de chargement, manœuvres avant/arrière de camions, sorties de route. Ceci ne va pas dans le sens de favoriser la mobilité douce proche de ce rond-point.

Une partie du problème d'engorgement du secteur pourrait être résolu en favorisant un service de transports publics performant et en adéquation avec le nombre de personnes susceptibles d'accéder à ces zones tant résidentielles qu'industrielles ayant connu un fort développement démographique ces dernières années (principalement valable pour le quartier de l'Orée-du-Bois).

Les horaires scolaires, les horaires des magasins en fermeture nocturne ainsi que les horaires CFF devraient être pris en considération pour l'établissement du futur horaire de TransN. La desserte de la Ligne Cerisier reliant le sud de la ville devrait être valorisée au même titre qu'une ligne principale.

Il n'est pas admissible qu'une personne se trouvant à 18h35 à la gare ne puisse rejoindre son domicile situé dans le quartier du Cerisier que par taxi ou transport sur appel « Mobicité ». Tout comme il n'est pas admissible que des parents doivent amener leurs enfants avec des véhicules personnels, afin de respecter l'horaire scolaire et éviter des retards à répétition (dimensionnement des bus insuffisant) .

Ces 2 cas de figure découragent l'utilisation de transport en commun dans un secteur déjà fortement engorgé.

Depuis plusieurs années, nous constatons un embellissement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. Cet axe routier restant élémentaire, nous espérons que des efforts de valorisation continueront dans ce secteur.

N'oublions pas que la carte de visite d'une ville passe également par des entrées/sorties soignées.

Pour le groupe PLR

Sven Deschenaux, Marc Frutschi, Yves Morel, Yves Strub, Christophe Ummel, Cédric Haldimann, Daniel Surdez

M. Sven Deschenaux, PLR : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Je ne vais pas lire tout le texte, mais résumer un petit peu les points importants pour nous, qui sont la sécurité ainsi que les bouchons.

Concernant la sécurité, on a remarqué qu'il y avait un flux qui se dirigeait vers certains collèges, puisque des utilisateurs essayent de contourner les bouchons à l'approche notamment des collèges de Bellevue, Promenade et Foulets. Je sais qu'il y a eu une communication qui a été faite pour les Foulets, je ne sais pas si d'autres actions seront menées sur les zones proches de la Promenade.

La sécurité à l'approche du giratoire du Bas-du-Raymond : les travaux sont effectués pour sécuriser les pistes cyclables ainsi que piétonnes, et on émet quelques doutes concernant cette sécurité, afin qu'elle ne se reporte pas sur l'accès routier, puisqu'apparemment plusieurs accidents ont eu lieu, notamment deux ce week-end. Des pertes de chargement, des camions qui doivent manœuvrer pour pouvoir prendre la sortie. Donc est-ce que tout a été mis à plat afin d'être dans des meilleures dispositions possibles ?

Concernant les bouchons, c'est clair qu'il n'existe pas de solution toute faite, sauf le contournement. Mais en deux mots, il y a une desserte qui est insuffisante concernant les accès Cerisier et on ne peut pas se réfugier derrière un flux de trafic beaucoup trop important pour ne pas desservir publiquement ces lieux et encourager la population de ce quartier à prendre leurs véhicules. Il y a un petit contresens par rapport à ça.

Et en finalité, on remarque un embellissement de la rue de l'Hôtel-de-Ville. C'est un accès qui est élémentaire, encore plus maintenant par rapport à la réfection du pont du Manège. Et nous espérons que des efforts de valorisation continueront dans ce secteur même après la mise en lumière du pont du Manège. Je vous remercie.

M. Théo Huguenin-Elie, Président du Conseil communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. L'interpellation est complexe, parce qu'elle pose des questions qui portent sur la sécurité, sur le trafic, sur les chantiers de

l'Etat, sur les chantiers de la Ville, sur les prérogatives de la Ville quant à ces chantiers, sur les prérogatives de l'Etat, même si la Ville est consultée, quant aux transports publics.

Aussi, afin que le Conseil communal puisse donner une réponse étayée à cette interpellation, nous vous demandons de pouvoir y répondre, comme le règlement le permet, lors de la prochaine séance du Conseil général.

Motion du parti socialiste

Aménager de manière conviviale le jardin de la Saudade

Lors de l'inauguration du jardin de la Saudade, nous avons constaté que la partie sud de ce petit parc était aménagée très sommairement par quelques bancs.

Après s'être penché sur le plan de la ville, nous avons réalisé que dans ce quartier, il n'y a pas d'autres parcs avec jeux pour les enfants, soit manèges, balançoires, etc...

Ce serait donc certainement bienvenu pour les parents de pouvoir se rendre par beau temps, dans un endroit pas trop éloigné de chez eux.

Dans le cadre de la motion que le CG vient de voter (motion grils et pistes de boules) nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'enrichir cet espace afin qu'il joue pleinement son rôle de lien entre les différentes communautés et ne reste pas que nostalgique dans la tête de nos amis portugais !

Pour le groupe PS

Monique Gagnebin, Carmen Brossard, Pierre-Alain Borel, Oguzhan Can

Mme Monique Gagnebin, PS : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Plusieurs d'entre nous ont assisté avec plaisir à l'inauguration du jardin de la Saudade.

Nous avons été certainement tous contents du choix du nom de cette place, qui, par sa situation au milieu de nos rues perpendiculaires, est un petit îlot de verdure et même de tranquillité.

Un gril qui semble régulièrement utilisé est entouré de quelques bancs et d'une table. Un peu plus loin, un petit cercle de grosses pierres convie certainement des ados à se retrouver. Pourtant, il reste bien de l'espace, et il nous semble que cela pourrait justement être l'occasion d'en faire un peu plus pour provoquer de belles rencontres.

Une piste de boules, dont nous avons déjà demandé l'installation en Ville, pourrait trouver place du côté sud et un ou deux jeux d'enfants, balançoires, toboggans, feraient certainement la joie de quelques bambins. De plus, comme nous l'avons écrit dans la motion, il n'y a pas de parc pour les enfants dans les environs.

Nous demandons donc au Conseil communal d'étudier la possibilité d'enrichir cet espace afin qu'il joue pleinement son rôle de lien entre les différentes communautés et ne reste pas que nostalgique dans la tête de nos amis portugais.

Et pourquoi ne pas suggérer, justement, aux habitants de ce quartier ou aux communautés de mettre la main à la pâte, ou dans la terre, et ainsi d'en faire leur parc.

D'autre part, nous avons appris lors de cette petite cérémonie que ce terrain n'appartient pas à la Ville. Ne serait-il pas judicieux de l'acquérir afin de pérenniser ce lien avec les communautés et ne pas prendre le risque qu'il y pousse un immeuble plutôt que des fleurs ?

Cette motion peut être traitée avec la motion sur les grils et pétanques déposée dernièrement. Je vous remercie.

M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies : Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal acceptera la motion, dans la mesure où il considère qu'il s'agit d'une extension de la motion déposée il y a une ou deux séances. Donc évidemment, comme pour tous les autres espaces verts qui pourront être analysés dans le cadre de la motion précédemment déposée, le jardin de la Saudade le sera aussi. Je vous remercie.

Mme Maria Belo, Présidente : Je vous remercie. Est-ce que quelqu'un s'oppose à cette motion ? Comme ce n'est pas le cas, la motion est acceptée tacitement.

La motion est acceptée tacitement sans opposition.

Nous sommes arrivés à la fin de ce Conseil général super rapide. La séance est levée et nous vous reverrons au prochain Conseil général, le 14 novembre au Locle. Je vous souhaite une bonne soirée, une bonne nuit, une très bonne semaine.

Séance levée à 20h18.

La présidente :
Maria Belo

Le secrétaire :
Sven Erard

La secrétaire-rédactrice :
Anaïs Brand